

Demande d'aide financière – Fonds « Publics et Territoires »

« Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil »

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 079-200069755-20240522-DP20240138-AU

Intitulé de l'action : Analyse de la pratique pour les équipes d'ACM 3-12 ans

Montant de la subvention sollicitée : 960 €

Je soussigné(e) : Fabrice Michelet
agissant en qualité de : Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou
certifie l'exactitude des informations portées sur les présents documents.

Date

Signature

Cachet

☐ Je m'engage au respect du Contrat d'engagement républicain et à son contenu

Identification du porteur de projet

Nom du porteur du projet : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse du siège social : Les Arcades, 2 place de Strasbourg, 79500 Melle

Personne chargée du dossier : Julien CASCARINO

Contact téléphonique : 06-28-59-54-96

Contact électronique : julien.cascarino@melloisenpoitou.fr

Description synthétique du projet

X Action nouvelle

Contexte :

*Décrire le contexte dans lequel l'action est mise en œuvre.
Quelles sont les problématiques identifiées ?*

Les directeurs et directrices des ACM 3-12 ans ont besoin d'avoir des échanges concernant leurs pratiques, leurs postures, leurs quotidiens...

Des réunions de directeurs d'ACM sont régulièrement organisées. Cependant, ces temps sont davantage dédiés à des projets, de l'organisation, de la transmission d'information etc.

Les directeurs et directrices sont parfois confrontés à diverses problématiques : difficulté avec les familles, comportement d'enfants difficile à gérer...

Par ailleurs, le management d'un ACM Enfance peut être complexe, en effet, durant les vacances, chaque directeur-directrice peut recruter jusqu'à une douzaine d'animateurs et animatrices. Ceux-ci sont en partie des saisonniers, et peuvent être inexpérimentés et jeunes (16-17 ans).

Il conviendrait donc d'avoir également des temps animés par un professionnel extérieur permettant aux directeurs d'évoquer ces situations parfois difficiles.

Les directeurs et directrices d'ACM Enfance associatifs du territoire seront également intégrés à la démarche s'ils le souhaitent.

**Objectifs
poursuivis :**

- Permettre aux directeurs d'ACM Enfance d'avoir un espace de paroles dédié permettant d'échanger en toute confidentialité ;
- Travailler avec les directeurs sur une pratique et une posture professionnelle adaptées au public accueilli, aux équipes encadrées et aux familles rencontrées ;
- Favoriser les échanges professionnels entre les directeurs d'ACM communautaires et associatifs du territoire ;
- Instaurer un climat professionnel et un cadre de travail serein pour les directeurs d'ACM et leurs équipes.

Description du projet	<i>Les séances de 2h auront lieu tous les deux mois, jusqu'à la fin d'année 2024.</i> - Un cadre sécurisant pour déposer sa parole (empathie, non-jugement etc) ; - Des séances axées sur le travail autour de situations problématiques rencontrées sur le terrain des ACM Enfance ; - Une évaluation aura lieu à la fin des 4 séances puis 6 mois après la dernière séance afin de constater l'efficacité et la pertinence de cette analyse de pratique. - Organisation des séances sur un lieu et un temps permettant aux directeurs et directrices d'être présent sans impacter la charge de travail.
Résultats attendus et évaluation	- Meilleure compréhension des situations concrètes impliquant des enfants - Les équipes peuvent déposer leurs paroles et se sentent soutenues - L'élaboration et la réflexion durant ces séances permettent aux équipes de se sentir plus à l'aise dans les réponses à apporter sur le terrain aux enfants et aux équipes - Meilleure cohésion d'équipe au sein des ACM Enfance - Meilleure cohésion entre les directeurs et directrices d'ACM Enfance - Réflexions autour de techniques et outils permettant de résoudre des problématiques de terrain - Montée en compétence des professionnels sur la question de la posture éducative - Une évaluation aura lieu à la fin des 4 séances puis 6 mois après la dernière séance afin de constater l'efficacité et la pertinence de cette analyse de pratique.

Plan de financement

Important :

Les **dépenses éligibles** peuvent concerner **des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement**.

Le **montant total des financements accordés par la branche Famille ne peut excéder 80% du coût total annuel de fonctionnement** (ou de la dépense d'investissement ou d'équipement d'une structure ou d'un service).

L'ensemble des recettes (financements octroyés par la branche Famille intégrant le complément « publics et territoires », les participations familiales et les autres subventions), ne peut excéder **100% du coût annuel de fonctionnement de l'action**.

Dépenses	Recettes
	€
	€
	€

Prestataire (Psychologue) – 4 séances	1 200 €	CAF	800 €
	€	EPCI	240 €
	€		€
	€		€
	1200 €		1200 €

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 079-200069755-20240522-DP20240138-AU

